



CENTRE DE COORDINATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

FICHE-INFO ECHO

Faits et chiffres

- Opérationnel 24h/24 et 7j/7
- Réponse plus rapide et plus efficace aux catastrophes en Europe et ailleurs
- Coordination améliorée entre les institutions européennes basées à Bruxelles, les autorités nationales dans les États membres, et d'autres partenaires internationaux
- Veille renforcée. Les capacités d'analyse permettent une meilleure préparation et une réponse européenne cohérente correspondant aux besoins



Crédit photo : UE/ECHO/Ezequiel Scagnetti

En bref

- Lorsque survient une catastrophe, chaque minute compte. Une réponse immédiate, coordonnée et planifiée à l'avance permet de sauver des vies. Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC) permet à l'UE et ses États membres de répondre rapidement et efficacement aux catastrophes, qu'elles soient de cause humaine ou naturelle.
- L'ERCC collecte et analyse en temps réel des informations sur les catastrophes, surveille les risques, prépare des plans de déploiement d'experts, d'équipes et de matériel, travaille avec les États membres à la cartographie des ressources disponibles, et coordonne les efforts d'intervention de l'UE en cas de catastrophe.
- L'ERCC peut s'occuper simultanément de plusieurs crises sous divers fuseaux horaires, jour et nuit (24h/24 et 7j/7).
- L'ERCC est le cœur opérationnel du [mécanisme européen de protection civile](#). Il joue un rôle clé, agissant comme noyau de coordination pour garantir une réponse européenne cohérente lors de catastrophes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Europe. Si la clause de solidarité est invoquée, l'ERCC endosse le rôle de point de contact, disponible 24h/24 et 7j/7, assurant la coordination avec les autres services et organismes de l'UE pour garantir la réponse de l'UE (article 222 du TFUE).
- L'ERCC et le mécanisme européen de protection civile renforcent la planification et la coordination conjointes de l'aide en Europe, et viennent donc compléter le rôle des États membres.
- L'ERCC permet une meilleure planification avancée de l'aide européenne, évoluant d'une réponse ad-hoc à une réponse planifiée à l'avance.

Aide humanitaire et protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email : echo-info@ec.europa.eu

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



* Toutes les dernières
fiches-info ECHO :
bit.ly/echo-fi

Contexte

Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC) a été créé en 2013. Son prédécesseur, le Centre de veille et d'information (MIC) avait été créé en 2001, comme principal outil opérationnel du [mécanisme européen de protection civile](#). Le principal objectif du mécanisme est d'encourager la coopération entre les interventions d'aide en matière de protection civile, en cas de crises majeures. Outre les 28 États membres de l'UE, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro, la Norvège, la Serbie et la Turquie participent au mécanisme européen de protection civile. Les États participants mettent en commun les ressources qu'ils peuvent mettre à disposition des pays frappés par des catastrophes, et échangent leurs bonnes pratiques en matière de gestion des catastrophes.

L'ERCC endosse le rôle de guichet unique rassemblant l'ensemble des ressources de protection civile mises à disposition par les États participants. Il agit comme noyau de coordination entre les États participants, le pays affecté et les experts déployés sur le terrain. Tout pays affecté par une catastrophe majeure, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE, peut faire appel à l'aide de l'ERCC. En réaction, l'ERCC fait correspondre les offres d'aide aux besoins du pays sinistré.

Principales fonctions de l'ERCC

Coopération en matière de protection civile et développement des Capacités européennes d'intervention d'urgence

L'ERCC a mis en place un système de garde pleinement équipé en personnel formé, disponible 24h/24 et 7j/7. Une présence garantie 24h/24 et 7j/7 permet une veille en temps réel et une réaction immédiate, de jour comme de nuit et peu importe l'endroit.

L'ERCC gère un pool de ressources d'intervention engagées à l'avance par les États participants – « modules d'intervention de protection civile » - et pouvant être déployées immédiatement sur toute urgence de grande ampleur. Les pays participant au mécanisme européen de protection civile peuvent engager à l'avance des ressources qu'ils mettent à disposition dans le pool volontaire. Ces ressources sont prêtes à être immédiatement activées, dans le cadre d'une réponse européenne plus rapide et cohérente, si besoin en est. La qualité des capacités d'intervention est garantie par l'établissement de critères de qualité et d'un processus de certification.



La meilleure planification et préparation d'une série de potentiels scénarios de catastrophes renforcent les capacités de l'ERCC à intervenir rapidement. L'ERCC peut initier un processus d'identification des éventuels manques dans l'aide européenne et des solutions proposées à ces manques via un soutien financier de l'UE. Dans le cadre du mécanisme, la Commission peut cofinancer le transport de l'aide, afin d'assurer la livraison de l'aide dans le pays affecté en seulement quelques heures et à un coût moindre pour les États participants qui proposent leur aide. Mutualiser et consolider l'expédition de l'aide contribué par divers pays vers le pays affecté renforce l'efficacité de la réponse européenne.

Plateforme de coordination pour la protection civile et l'aide humanitaire

L'ERCC incite à plus de coordination entre les interventions de protection civile et d'aide humanitaire. L'ERCC entretient des liens directs avec les autorités en charge de l'aide humanitaire et de la protection civile dans les États membres, ce qui permet de fluidifier les échanges d'information en temps réel. L'ERCC garantit le déploiement d'équipes de coordination et d'évaluation, composées d'experts en aide humanitaire et protection civile et chargées de mener des évaluations communes des besoins.

Renforcer la coordination de l'aide d'urgence au niveau européen

L'ERCC garantit coopération et cohérence dans l'action de l'UE, à une échelle interinstitutionnelle, en se concentrant sur les mécanismes de coordination avec le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres. Il doit aussi agir en tant que point de contact central, disponible 24h/24 et 7j/7, lorsque la clause de solidarité est invoquée.



Exemples d'interventions de l'ERCC

Inondations dans les Balkans : d'une opération complexe à une coopération européenne



Crédit photo : CE/ECHO

En mai 2014, des inondations dévastatrices ont touché la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, les pires jamais enregistrées en plus d'un siècle. Des centaines de milliers de personnes ont perdu leurs moyens de subsistance et ont été évacuées de chez elles. Le mécanisme européen de protection civile a été activé, enregistrant des propositions d'aide de la part de 23 États participants. L'ERCC a facilité la coordination de l'aide entrante, comprenant des hélicoptères de sauvetage et d'évacuation, des bateaux à moteur, des générateurs, des sacs de sable, des tentes, des couvertures et des kits d'aide humanitaire, outre plus de 800 travailleurs humanitaires déployés dans ces deux pays. En parallèle, deux équipes européennes de protection civile ont été mobilisées par le biais de l'ERCC, pour contribuer aux efforts de coordination des secours et aider sur les opérations de sauvetage en Serbie et Bosnie-Herzégovine. Plus de 1700 personnes ont été sauvées, en Bosnie-Herzégovine uniquement. La Commission

européenne a aussi cofinancé l'acheminement de fournitures et personnel de secours. En outre, plus de 80 cartes par satellite ont été produites pour aider tant les pays affectés que ceux leur proposant leur aide.

Népal : l'UE mobilise tous les moyens d'intervention d'urgence pour le Népal

Un séisme dévastateur a secoué le Népal en avril 2015, suivi de plusieurs fortes répliques. Plus de 8500 décès ont été signalés et de nombreuses autres personnes ont été blessées. Le mécanisme européen de protection civile a été activé sur demande des autorités népalaises. Beaucoup d'États participants ont proposé des équipes de recherche et sauvetage, ainsi que des dispositifs de purification des eaux et d'autres équipements techniques. La livraison coordonnée de l'aide a été facilitée par l'ERCC. Le service de gestion des crises Copernic a également été sollicité pour produire des cartes/images satellites de la zone sinistrée, en soutien aux interventions en cours. Une équipe de protection civile européenne, composée de dix experts et trois agents de liaison, a été déployée pendant plus de 20 jours, via l'ERCC. En étroite coopération avec les autorités nationales et l'équipe d'UNDAC, l'équipe de protection civile de l'UE a coordonné la livraison de l'aide européenne entrante et le déploiement de 18 modules de protection civile européens, principalement actifs au niveau de l'aide médicale, logistique et de recherche et sauvetage.



Crédit photo : CE/ECHO/Jan Eijkenaar

Réponse à Ebola : l'UE unie dans son action



Crédit photo : CE/ECHO/Jan Eijkenaar

Suite à l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest en 2014 et à la demande de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le mécanisme européen de protection civile a été activé. Cela a permis le déploiement rapide et coordonné de fournitures d'urgence et d'experts, proposés par les États participants, via l'ERCC. De cette façon, les États participants ont mis à disposition des laboratoires ambulants, des centres de traitement, des ambulances et des hôpitaux de terrain, ainsi qu'une aide alimentaire, des kits médicaux, des couvertures propres et du chlore pour l'assainissement. L'ERCC a aussi organisé un soutien logistique, comprenant l'organisation de plusieurs ponts aériens, et a soutenu le déploiement de navires pour transporter les fournitures d'urgence contribuées par les États participants.

En outre, la Commission européenne a facilité 12 évacuations médicales liées à Ébola pour 16 patients, tous impliqués dans la lutte contre l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest.

